Parquet du Tribunal de Police de Bobigny CS 41101 35911 RENNES CEDEX 9

## DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI 174 RUE DE COURCELLES 75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence : ` Rédacteur :

Maître.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois 000210 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN

FEU ROUGE ART.R.412-30 AL 1.AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5.AL.6 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à en date du

par procès verbal n°

dressé par

avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre requête et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette contravention.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 02/02/2023

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC Le Commandant de Police